



Ecole Provinciale d'Administration

Orientation transversale CPAS

50 heures

- expliquer les missions du CPAS (missions obligatoires) et retracer leur évolution (philosophie de l'action sociale, passage de l'Etat providence à l'Etat social actif, problématiques privilégiées actuellement, ...);
- comprendre les spécificités du cadre d'intervention du CPAS telles que définies par la législation qui lui est applicable (loi organique du 8 juillet 1976, loi du 2 avril 65 et loi du 26 mai 2002, leurs arrêtés);
- rendre compte du fonctionnement du CPAS au regard de ses origines et de son évolution : mise en place, compétences et fonctionnement des organes décisionnels du CPAS, lien entre les élections communales et installation des conseillers de l'action sociale, etc.;
- cerner la problématique de financement du CPAS et les enjeux qui s'expriment à ce niveau, identifier les moyens d'action du CPAS et les subventions qu'il reçoit des différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral, Région, commune...);
- justifier l'application des principes d'action des services publics au CPAS;
- distinguer les fonctions qui doivent impérativement figurer au cadre du personnel, les conditions spécifiques de recrutement et les attributions qui leur sont liées;
- désigner et expliquer les principaux outils de gestion du centre (budget/compte/cadre et statut du personnel/plan de formation, etc.);
- rappeler et expliquer les règles de tutelle qui s'appliquent au CPAS;
- situer le CPAS dans son environnement social et institutionnel;
- questionner les relations entretenues entre le CPAS et l'administration communale et associations chapitre 12 (comité de concertation commune/CPAS, rapport annuel sur les synergies, etc.);
- situer sa fonction en tant qu'agent au sein du CPAS en termes de devoirs et obligations.